

Caractéristiques	Conçus pour :	Entreprises en démarrage et saisonnières Volume de transactions faible	Entreprises en croissance Volume de transactions moyen	Grandes entreprises établies à l'échelle mondiale Volume de transactions élevé		
	Programmes de services bancaires aux entreprises <sup>1</sup> :	Programme Démarrage PME	Programme Croissance PME 1	Programme Croissance PME 2	Programme Croissance PME 3	Programme Croissance PME 4
	Frais mensuels du programme	6 \$	20 \$	45 \$	80 \$	120 \$
	Solde mensuel minimal pour l'exonération de frais <sup>2</sup>	-	-	-	35 000 \$	80 000 \$
	Transactions <sup>3</sup>	7	35	70	120	160
	Billets de banque (devises) déposés <sup>4</sup>	s. o.	2 500 \$	4 000 \$	8 000 \$	12 000 \$
	Articles déposés <sup>4</sup>	0	25	45	65	90
	Frais pour relevés papier	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$
	<b>Obtenez plus d'avantages avec nos nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises :</b>					
	Débets et crédits Moneris <sup>MD*,5</sup>	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
	Envoi d'un Virement Interac <sup>MD†,6</sup>	2	2	2	2	2
	Réception d'un Virement Interac <sup>6</sup>	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels
	Accès aux Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO <sup>MD</sup> et au forfait futé numérique avec virements	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

- Les clients ont droit à un compte d'entreprise en dollars canadiens dans leur programme de services bancaires d'entreprise. Les comptes courants d'entreprise portant intérêt (clients actuels) sont inadmissibles aux avantages du programme de services bancaires.
- Les frais mensuels du programme de services bancaires aux entreprises peuvent être éliminés si vous maintenez en tout temps le solde mensuel minimal indiqué dans votre compte d'entreprise. Les clients doivent payer tous les autres frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans le programme de services bancaires aux entreprises. L'exonération des frais sur le solde minimal n'est accordée qu'aux clients titulaires d'un programme Expansion des affaires 3 et 4.
- La limite mensuelle de transactions du programme de services bancaires aux entreprises comprend les chèques négociés et les autres transactions de débit et de crédit portées au compte, y compris les dépôts, les retraits, les crédits et débits électroniques, les paiements de factures ou les achats et remboursements de la carte de débit BMO d'entreprise, et exclut les transferts initiés par le client entre les comptes bancaires d'entreprise. Les transactions effectuées en succursale ou à l'aide d'un agent du Centre contact clientèle comptent tout d'abord pour les limites mensuelles de transactions. Les transferts effectués par les clients entre les comptes bancaires d'entreprise et les interrogations sur les mouvements du compte effectuées par l'entremise des Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO, des Services bancaires en ligne BMO, des Services mobiles BMO ou de l'appli pour tablette de BMO ne sont pas pris en compte dans la limite mensuelle de transactions.
- Les frais standards associés au contenu des dépôts ne s'appliquent pas pour tout mois où les dépôts ne dépassent pas la limite mensuelle prévue.
- Les transactions par carte de crédit American Express ne sont pas réglées avec Solutions Moneris et ne sont pas incluses dans le nombre illimité de transactions Moneris. Les transactions American Express sont assujetties à des modalités distinctes. Les frais standards s'appliquent.
- Les frais de 1,50 \$ par transaction sont annulés pour les deux premiers virements électroniques Interac envoyés chaque mois sont annulés. L'envoi et la réception de virements électroniques Interac sont considérés comme des transactions électroniques. Des frais de dépassement électroniques ou par article peuvent s'appliquer.